

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant une demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées et/ou de destruction d'espèces animales protégées, pour la construction d'une plateforme logistique sur le site de la ZAC du Monné à Allonnes, suite à la demande de la Société Goodman

Par arrêté du 16 octobre 2015, la Préfète de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur la demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées et/ou de destruction d'espèces animales protégées, pour la construction d'une plateforme logistique sur le site de la ZAC du Monné à Allonnes, suite à la demande de la Société Goodman.

Le dossier sera mis à la consultation pendant 16 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 16 octobre 2015 au 31 octobre 2015 inclus uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2015 »

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2015 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, la synthèse des observations éventuelles sera réalisée par le porteur de projet et produite à l'autorité compétente pour prendre la décision. La synthèse des observations sera mise en ligne.